

MM.R. Hale, R. Myers, le docteur Millar et autres sont présents.

Le Comité se met à l'étude du témoignage de M. C. B. Reilly sur les activités du Bureau fédéral d'appel; et aussi du témoignage du colonel LaFlèche sur la revision projetée du mécanisme des pensions et l'assurance des soldats; et aussi du témoignage de M. E. Browne-Wilkinson sur l'assurance des soldats.

Au cours des délibérations, M. J. R. Bowler soumet une déclaration demandée par le Comité sur la réorganisation du système des conseillers de soldats, contenant des recommandations. Cette déclaration est signée et soumise par MM. J. V. Conroy, Charles Askwith, J. R. Bowler et K. G. Macdonald. Voir l'Annexe n° 12 ci-incluse.

Après son témoignage, le colonel LaFlèche soumet un mémoire avec des recommandations sur la revision projetée du mécanisme des pensions, document qu'on fait imprimer comme annexe. Voir l'Annexe n° 13 ci-incluse.

Une déclaration, soumise par la Commission des pensions et tirée du témoignage donné par le général sir Arthur W. Currie, G.C.M.G., K.C.B., et affectant le soldat 500565 qui s'est enrôlé le mois de septembre 1915, est étudiée.

Sur la proposition de M. McGibbon, ladite déclaration et la correspondance s'y rapportant passent, par ordre, dans les dossiers des délibérations.

Une déclaration se rapportant à la procédure actuelle au sujet des appels qui vont devant le Bureau fédéral d'appel est soumise par M. Scammell, et on ordonne de l'imprimer en annexe. Voir l'Annexe n° 14 ci-incluse.

Le Comité s'ajourne à onze heures du soir jusqu'au lendemain après-midi, à quatre heures et demie. La séance sera à huis clos.

---

MERCREDI, 7 mai 1930.

Le Comité spécial des pensions et des problèmes des anciens combattants se réunit à quatre heures et demie sous la présidence effective de M. Power.

*Membres présents:* MM. Adshead, Arthurs, Fiset (sir Eugène), Gershaw, Ilsley, McGibbon, McIntosh, MacLaren, McPherson, Manion, Power, Ross (Kingston), Speakman et Thorson—14.

Le colonel O. M. Biggar, conseiller, est aussi présent.

Le Comité étudie à huis clos l'organisation et la procédure de l'administration des pensions, ainsi que le projet, contenu dans le mémoire préparé par le conseil, affectant le ministère des Pensions et de la Santé nationale, la Commission de pension, le Bureau des vétérans ou système d'aviseurs des soldats, les tribunaux ou bureaux d'appel pour pensions.

A six heures le Comité s'ajourne jusqu'au lendemain, à onze heures du matin.